

## PROJET PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 13 mai 2019 à 20h30

Sous la présidence **de M. LOOS Jean-Blaise, Maire**

Etaient présents : **Mmes. BOUILLÉ Laurence, GASCHY Virginie, HURSTEL Lucienne, ROHR Agnès, SCHWOEHRER Martine, SCHWOERTZIG Sabrina et MM. KEUSCH Jean-Jacques, LAUFFENBURGER Mathieu, DEMOUCHE Sébastien, GASCHY Christophe**

Absents excusés :

Secrétaire de séance : **SCHWOERTZIG Sabrina**

Avant de débiter l'ordre du jour tel qu'il a été transmis, le Maire demande l'approbation du Conseil Municipal pour ajouter 5 points à l'ordre du jour après le point 017. Avis certificat d'urbanisme :

018. Convention CCRM Eclairage public

019. Convention CCRM Groupement de commande travaux de sécurisation des bâtiments recevant de jeunes enfants

020. Présentation plan de lotissement Nachtweid

021. RIFSEEP

022. Elargissement des chemins ruraux AF

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces modifications.**

#### **010. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 06 MARS 2019**

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du 06/03/2019.

#### **011. VENTE DE TERRAIN RUE QUELLGRABEN (VOEGELI - PRECHTL)**

Le Conseil Municipal,

**Vu** l'autorisation de lotir en date du 18 janvier 2018,

**Vu** la délibération en date du 24/07/2017 fixant le prix de l'are à 9 500 € T.T.C. (frais de notaire en sus)

**Vu** l'intention déclarée par les acheteurs,

Après en avoir délibéré,

- **DONNE SON ACCORD** à la cession suivante :
  - section 13 n° 256 d'une contenance de **1 are** et section 13 n° 255/49 d'une contenance **de 8 ares 79 à M. Arnaud VOEGELI et Mme Sarah PRECHTL** domiciliés 50 rue Principale 67390 BOESENBIESEN - au prix de 9 500 € TTC l'are, frais de notaire en sus.
- **AUTORISE** le Maire et les adjoints (en cas d'absence de M. le Maire) à signer tous les documents nécessaires à la vente devant Maître GENY, Notaire à la Résidence de SUNDHOUSE

#### **ADOPTE À L'UNANIMITE**

#### **012. DELIBERATION COMPLEMENTAIRE CONCERNANT LA VENTE BALLAND - RINGLER**

Lors d'une vente de terrain, les références cadastrales étaient absentes. Or elles sont nécessaires pour toute modification au livre foncier.

Les acheteurs Monsieur Justin RINGLER et Madame Aurélie BALLAND ont acquis en date du 22

mars 2018 un terrain à Boesenbiesen situé section 13 parcelle 259/49 d'une surface de 5 ares 90.

### **ADOPTE À L'UNANIMITE**

#### **013. CHOIX DU BUREAU D'ETUDE STRUCTURE POUR LE PROJET DE L'ABRI ASSOCIATIF**

Le permis de construire pour l'abri associatif a été déposé. Le dossier doit passer en commission afin de déterminer le classement du bâtiment.

L'architecte propose un bureau d'études structures SIB dont les frais s'élève à 4 500 € et pour le bureau d'études électricité ID d'un montant de 5 000 €. Ceux-ci sont obligatoire si le bâtiment est classé ERP.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **APPROUVE** les offres du bureau d'études structures et du bureau d'études électricité

### **ADOPTE À L'UNANIMITE**

#### **014. VALIDATION COMPLEMENT MISSION POUR L'ARCHITECTE HUBERT WACH**

Présentation du devis de l'architecte Hubert WACH afin qu'il puisse préparer les dossiers d'appel d'offres pour consulter les entreprises dans le cadre de ses missions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCORDE** une mission supplémentaire d'un montant de 3 500 € HT à l'architecte
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents nécessaire à l'exécution de cette mission

### **ADOPTE À L'UNANIMITE**

#### **015. RECUPERATION DE CHARGES TRACTEUR ET BALAYEUSE**

Suite à l'achat de la balayeuse, une convention a été signée entre Boesenbiesen, Richtolsheim et Schwobsheim. Il est proposé de récupérer les charges suivantes :

Les charges d'utilisation du tracteur par Schwobsheim s'élève à 539,55 € et pour Richtolsheim, le montant est de 775,15 € (charges du personnel et balayeuse).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec les deux Communes Schwobsheim et Richtolsheim
- **APPROUVE** la récupération des charges pour les Communes de Schwobsheim et Richtolsheim.

### **ADOPTE À L'UNANIMITE**

#### **016. CREATION DE POSTE : ADJOINT TECHNIQUE 2E CLASSE**

Le Maire propose la création d'un poste en qualité d'adjoint technique à temps non complet et ce afin d'assurer les travaux liés au fleurissement et à l'entretien des espaces verts. L'engagement se fera en vertu de l'article 3-3.4 de la loi du 26 janvier 1984. Il propose la durée hebdomadaire de service suivante : 07/35<sup>ème</sup>.

Le Conseil Municipal, après délibération, **DECIDE**

Pour les mois de juin à septembre 2019 de :

- **CREER** un poste d'adjoint technique contractuel à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019 pour une période de 4 mois soit jusqu'au 30 septembre 2019,
- **FIXER** le coefficient horaire à 07/35<sup>ème</sup>,

- **FIXER** la rémunération de l'agent à l'échelon 1 de l'échelle de rémunération C1 afférent à leur grade, soit IB 347- IM 325,

#### **ADOpte À L'UNANIMITE**

##### **017. AVIS CERTIFICAT D'URBANISME**

En date du 15 avril 2019, un certificat d'urbanisme a été déposé en mairie concernant la parcelle 11 de la section 01.

Avant de se prononcer, le Maire propose au Conseil municipal, en cas d'accord entre les vendeurs et le futur acquéreur, de prévoir l'élargissement du chemin rural desservant les parcelles du secteur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès du notaire, des vendeurs et du futur acquéreur le rachat de 2 mètres le long de la parcelle 11 et à signer les documents nécessaires.

#### **ADOpte À 7 VOIX POUR, 4 CONTRE ET 0 ABSTENTION**

##### **018. CONVENTION CCRM ECLAIRAGE PUBLIC**

La CCRM propose une convention d'utilisation du réseau d'éclairage public.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'éclairage public.

#### **ADOpte À L'UNANIMITE**

##### **019. CONVENTION CCRM GROUPEMENT DE COMMANDE TRAVAUX DE SECURISATION DES BATIMENTS RECEVANT DE JEUNES ENFANTS**

La CCRM propose une convention de groupement de commande travaux de sécurisation des bâtiments recevant de jeunes enfants.

Cet achat groupé proposera des solutions d'amélioration pour renforcer la sécurité des bâtiments, notamment l'école de Boesenbiesen.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention et tous les documents nécessaires à l'exécution des travaux de sécurisation.

#### **ADOpte À L'UNANIMITE**

##### **020. PRESENTATION PLAN PHASE 3 ET 4 LOTISSEMENT NACHTWEID**

Présentation des esquisses réalisées par l'entreprise Parenthèse Paysage pour le lotissement Nachtweid.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **PROPOSE** à l'entreprise de mixer les deux esquisses suivant plan joint.

#### **ADOpte À L'UNANIMITE**

##### **021. RIFSEEP**

Présentation du projet de convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin du régime indemnitaire RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et l'Engagement Professionnel) a pour objet de rationaliser et simplifier le paysage indemnitaire selon le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin et tout document permettant la mise en place du régime indemnitaire RIFSEEP.

## **ADOPTE À L'UNANIMITE**

### **022. ELARGISSEMENT CHEMINS AF**

Suite au dépôt du permis de construire de Mr BRAUN Cédric, le président de l'association foncière propose d'élargir le chemin d'exploitation afin de faciliter la circulation des engins agricoles ainsi que ceux de l'entreprise Braun TP. Pour ce faire Mr TAGLANG François cédera à la commune 314 m<sup>2</sup> (2 m le long du chemin Nord/Sud sur les parcelles 23 et 24 section 13 et 1 m sur la parcelle 23 section 13 le long du chemin vers la RD 705) qui lui rendra la même surface sur la parcelle 226 section 13 en limite de la parcelle 24. La commune rétrocédera ensuite les parcelles à l'association foncière qui prendra en charge les frais d'arpentage et de transcription

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'élargissement du chemin AF

- **APPROUVE** l'échange de 314 m<sup>2</sup> entre Mr TAGLANG François et la commune

- **APPROUVE** la cession du terrain de 314 m<sup>2</sup> à l'association foncière

## **ADOPTE À L'UNANIMITE**

### **023. DIVERS ET INFORMATIONS**

#### **a) Elections Européennes**

Organisation du planning pour les élections européennes du dimanche 26 mai 2019 de 8 heures à 18 heures.

#### **b) Projet Ecole ENIR**

La convention a été signée entre la Commune et le rectorat. Le Maire informe les membres du Conseil que la subvention est accordée pour l'équipement numérique de l'école.

#### **c) Rattrapage bac jaune**

En raison du jour férié du jeudi 30 mai, les bacs jaunes (matériaux recyclables) seront collectés le samedi 1er juin 2019 (début de la collecte 4 heures 30)

#### **d) Enquête mode de garde enfants**

Invitation à la réunion du 24 mai à 20 heures à la salle des fêtes de Schwobsheim pour restitution de l'enquête sur les modes de garde des enfants. Un accueil possible à partir de 7 h 30 à Schwobsheim.

#### **e) Réunion Conseil communautaire**

Organisation de la soirée de mercredi 15 mai à 19 heures à la salle des fêtes de Boesenbiesen.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,  
la séance est levée à 22 heures 44 minutes.

***Copie certifiée conforme au registre des délibérations.  
Boesenbiesen, le 20/05/2019  
Le Maire, Jean-Blaise LOOS***